

Procès-verbal du Conseil de la faculté des Arts

du jeudi 6 octobre 2022

Le conseil de faculté s'est réuni le jeudi 2 juin 2022 à 11 heures en salle 18 au Portique sous la présidence de Monsieur Stefan Kristensen, Doyen.

Liste des participant-es présent-es ou représenté-es :

Collège A : M. Arbo Alessandro (procuration à S. Kristensen à partir de 12h15), Mme Jolly Geneviève, M. Kristensen Stefan, M. Thomas Benjamin

Collège B : M. Diaz Sylvain, Mme Hascher Amanda, Mme Maudet Nolwenn, Mme Sanaâ Kahena, M. Sintès Guillaume.

Collège des personnels administratifs : Mme Froeliger Maud, Mme Gademann Françoise, Mme Geiger-Gulberti Amandine (procuration à M. Froeliger).

Collège des usagers étudiants : Mme Veinante Alix, M. Humbert Romain, Mme Pabois Lucile, M. Crouzille Hugo, Mme Grimonpez Laure.

Collège des personnalités extérieures : Mme Ritzenthaler Christine.

Membres invités : M. Damour Christophe, M. Bianco Aurelio, M. Diaz Sylvain, M. Philizot Vivien.

ORDRE DU JOUR :

Conseil plénier

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de la séance du 2 juin 2022
3. Informations du Doyen
4. Capacités d'accueil en L1 et en master
5. Architecture de l'Offre de formation 24-28
6. Accord de coopération et d'échanges avec l'University of Nottingham Malaysia Campus (cinéma)
7. Divers

Conseil restreint aux collèges A et B

8. Référentiel 2022-23 – clé de répartition

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Doyen constate que le quorum est atteint, et la séance commence avec l'adoption de l'ordre du jour sans modifications.

2. Approbation du PV de la séance du 2 juin 2022

Hugo Crouzille fait remarquer que l'emploi du Mr / Mme pour désigner les intervenant-e-s n'est pas valable pour tout le document (voir p. 5) et demande une harmonisation : le Doyen s'y engage.

Aucune remarque n'est faite sur le contenu. Le PV est adopté à l'unanimité.

3. Informations du Doyen

Le Doyen informe les conseiller-e-s sur les points suivants :

- a. À propos de la gestion des finances de l'ACCRA, il est rappelé que c'est Sandrine Mansion qui en a la charge : c'est avec elle qu'il faut traiter. Une séance de concertation sur la gestion financière entre ACCRA et ARTS aura lieu prochainement. Le Doyen demande aux membres du Conseil d'en informer leurs collègues.
- b. La journée dédiée à l'Offre de formation 24-28 aura lieu prochainement, le 24 octobre ; le Doyen incite les collègues qui l'auraient oublié à s'inscrire rapidement. Un programme sera envoyé dans le courant de la semaine prochaine.
- c. À propos de l'annonce par le Président de l'Université de la fermeture administrative de l'université début janvier et mi-février, il est rappelé que la CFVU s'est exprimée contre. La Faculté des Arts s'est organisée mais des activités en cinéma et danse peuvent difficilement être déplacées : des échanges avec la présidence à ce sujet sont en cours.
- d. La commission pédagogique du 15/09 a adopté l'architecture de la prochaine OF 24-28. Elle a été transmise à la Présidence. Les maquettes seront également soumises au Conseil de Faculté. Une commission pédagogique aura lieu le 9 mars 23 ; le conseil de faculté le 30 mars 23.
- e. Un rendez-vous avec la VP-RH est fixé prochainement pour discuter des arbitrages du dialogue stratégique. Les personnes compétentes seront informées rapidement.

Sylvain Diaz demande si le calendrier des prochaines commissions pédagogiques a été transmis aux responsables de formation ; le Vice-Doyen indique qu'elle a été indiquée lors de la dernière commission pédagogique et figure dans le PV de la séance diffusée.

Sylvain Diaz demande également si un bilan de la journée dédiée à l'OF 24-28 (y compris sur le plan budgétaire) est prévu et sous quelle forme. Indiquant la contribution importante du dispositif INCLUDE à ce projet (4000€), le Doyen confirme qu'un bilan aura lieu mais il ne sait sous quelle forme.

4. Capacités d'accueil en L1 et Master

Le Doyen regrette de ne pas avoir pu transmettre plus tôt les éléments relatifs aux paramétrages Parcoursup et aux capacités d'accueil en M1.

Il fait part de son inquiétude quant à la poursuite d'étude des étudiant·e·s inscrit·e·s dans l'actuelle OF dans la future OF, notamment en lien avec les formations en Arts du spectacle où les changements sont importants.

Le Vice-Doyen propose de procéder en deux temps en abordant des questions de principe et en interrogeant les directeurs de département sur le contexte (y a-t-il des changements à signaler ?).

En tant que directeur de département des Arts du spectacle, Sylvain Diaz indique qu'il n'y a pas de changements à signaler pour les paramétrages Parcoursup en L1 et pour les capacités d'accueil en M1. En revanche, il y a deux points d'attention liés à l'évolution de la prochaine OF : à savoir la disparition du Master Coproduction pour laisser la place à un nouveau parcours et celle du Double cursus en danse, qui pourra trouver un prolongement dans un double cursus porté avec le Conservatoire par la Faculté des Sciences du sport. S'il est favorable à leurs maintiens, Sylvain Diaz insiste sur la nécessité de bien informer les étudiant·e·s actuel·le·s et futur·e·s sur le contexte et les changements à venir.

Benjamin Thomas revient sur l'ouverture ou non du M1 Coproduction appelé à disparaître dans la future OF pour laisser la place à un nouveau parcours avec lequel il sera en lien. Il a été décidé de recruter des étudiant·e·s en M1 l'an prochain tout en les sensibilisant à l'évolution future de l'OF.

Christophe Damour demande quel sera le calendrier d'informations aux futur·e·s candidat·e·s.

Laure Grimonprez fait part de la crainte des représentants des étudiant·e·s quant à la poursuite d'étude des étudiant·e·s concerné·e·s. Le Doyen la rassure en indiquant que, dans le cadre de contrats pédagogiques, des aménagements seront toujours possibles permettant une continuité des études. Concernant le double-cursus, Laure Grimonprez demande pourquoi le double cursus en danse ne sera plus proposée en Arts. Le Doyen indique que c'est notamment en raison des moyens RH de l'équipe qui ne sera plus en mesure d'encadrer cette formation après le départ à la retraite de Nathalie Boudet. Sylvain Diaz indique en complément que cette nouvelle offre de formation s'inscrit dans un contexte singulier pour le département des Arts du spectacle puisque les enseignant·e·s en cinéma ont fait valoir leur souhait d'ouvrir une Licence mention Cinéma et audiovisuel autonome. Réunis dès le printemps dernier, les enseignant·e·s en danse et théâtre ont décidé de concevoir une offre de formation ne proposant plus un partage disciplinaire (danse/théâtre) mais transversal avec des parcours préprofessionnalisants (création / médiation / pédagogie). Les étudiant·e·s en double cursus trouveront naturellement place dans cette formation (notamment les parcours création et pédagogie), ainsi que dans celle que pourrait proposer la Faculté des Sciences du Sport.

Kahena Sanaa indique que les effectifs ne sont pas indiqués en L1 Design. La responsable de formation n'a pas pu se prononcer.

Le directeur du département des Arts visuels, Vivien Philizot, explique qu'aucune concertation n'a pu avoir lieu en conseil et qu'il faut reconduire les effectifs actuels (une baisse serait de toute façon retoquée par le Rectorat), soit 120 en Design.

Kahena Sanaa se demande si le rehaussement du niveau de langue de B2 à C1 ne pourrait être problématique à l'égard d'intégration d'étudiant·e·s étranger·e·s. Vivien Philizot indique que tout changement devrait se faire en dialogue avec les responsables d'année à qui il se remet. Il reste néanmoins ouvert à la discussion.

Pour le département de musique, Aurelio Bianco, son directeur, indique qu'il n'y a pas de changement à signaler.

Un vote en deux temps a lieu. Il porte d'abord sur les capacités d'accueil en Master (adoptées à l'unanimité) et ensuite les paramètres Parcoursup (adoptés à l'unanimité).

5. Architecture de l'offre de formation 24-28

Après la commission pédagogique, le conseil de faculté doit également se prononcer sur l'architecture de la future OF 24-28 précédemment discutée en conseil de département.

Aurelio Bianco indique qu'en Musique, il y a une reconduction à l'identique.

Laure Grimonprez s'interroge sur les évolutions des intitulés et leur communication aux étudiant·e·s. Sylvain Diaz indique que ces changements sont principalement liés à des retours faits par les étudiant·e·s dans le cadre des conseils de perfectionnement mais il est encore trop tôt pour communiquer à ce sujet avec les étudiant·e·s alors que l'accréditation est un processus très long.

L'architecture est validée avec 16 POUR et 1 ABSTENTION.

6. Accord de coopération et d'échanges avec l'University of Nottingham

Christophe Damour indique que c'est un nouvel accord Hors-Erasmus en Malaisie pour le département Arts du spectacle, et particulièrement pour le Cinéma.

Cet accord est adopté à l'unanimité.

[Départ d'Amanda Hascher à 12h10]

7. Divers

Pas de divers

8. Référentiel 22-23 – Clé de répartition

Le point 8 est abordé en conseil restreint aux seul·e·s représent·e·s des enseignant·e·s-chercheur·se·s.

Le Doyen rappelle que, dès le printemps dernier, il s'est emparé de ce chantier avec l'aide du Vice-Doyen, estimant qu'il fallait une clé de répartition en dépit des différences de fonctionnement entre les différents départements. La clé adoptée en 21-22 avait un certain potentiel d'amélioration, notamment en termes de formation à l'égard des collègues parfois surpris de changements de traitement. Mais personne ne savait vraiment comment la répartition était faite auparavant, la précédente RAC s'appuyant seulement sur des déclarations.

La principale innovation est la mise en place pour les responsabilités d'année d'un socle de 4h variable selon le nombre d'étudiant·e·s. Il faut aussi signaler une augmentation du nombre d'heures pour les directeurs de département.

Le Vice-Doyen explique le processus et le résultat. Qu'est-ce que le référentiel ? Il est attribué à la Faculté par la Présidence sur des bases anciennes aujourd'hui inadéquates : c'est un gros chantier à venir. Dans l'immédiat, il y a 1079HTD de référentiel à répartir selon des critères à établir. Ce forfait est fixe. Comment le répartir de la façon la plus juste possible dans une Faculté aux fonctionnements disparates, et de manière transparente ? L'idée, c'est d'avoir un référentiel fixe anticipatif afin de permettre aux collègues de l'utiliser comme une décharge : ce sera le cas pour l'année prochaine. L'enjeu était de trouver le plus petit dénominateur commun pour différentes tâches qui se font dans les départements. On a décidé de valoriser des fonctions plutôt que des tâches : c'est un forfait. On est arrivé à cette double proposition valorisant les responsables de mention, de parcours, d'année présent·e·s dans chaque département ; on a inclus une variable pour le ou la responsable d'année selon le nombre d'étudiant·e·s qui impacte son travail. Il s'agit ensuite de prendre en compte au sein de chaque département : il faut que ces montants fixes soient redistribués entre la ou les personnes qui portent les différentes tâches. Il est proposé que chaque directeur coordonne les pratiques spécifiques au sein de chaque épique, sous l'autorité du Doyen. Il est rappelé que le référentiel est voté chaque année, rien n'est gravé dans le marbre. Le prochain référentiel sera voté en juin pour l'année 23-24.

Ayant contribué à l'établissement du référentiel pour l'année en cours, Vivien Philizot indique que la proposition de l'an dernier a pu être retravaillée à partir des discussions qui ont pu avoir lieu avec les collègues dans le cadre notamment des conseils de département.

Le Doyen indique que rien n'oblige ce vote en conseil de faculté ; c'est une décision de sa part et de celle du vice-doyen.

Kahena Sanaa ne trouve pas la répartition très juste entre responsabilité d'année et de parcours ; prendre en compte le nombre d'étudiant·e·s est important mais ne diminue pas le nombre de tâches à réaliser pour les responsables d'années. À chaque début de semestre, c'est un mois de gestion administrative difficile. Elle insiste sur le fait que le travail des responsables de parcours s'adosse au travail des responsables d'années. Vivien Philizot pointe la différenciation entre les responsables d'année : ça va de 14 à 28HTD ; à 28HTD, on est proche de la responsabilité de parcours. Pour le Vice-Doyen, la discussion au sein des départements devrait permettre une redistribution plus juste.

Le Doyen rappelle qu'il est possible d'amender les propositions qui sont faites en conseil de faculté ; il souhaite que le conseil s'inscrive dans cette perspective.

[Départ de Geneviève Jolly, 12h35]

Sylvain Diaz fait part de réserves émises par différents collègues du collège B du département des Arts du spectacle. Il est regretté :

- Une baisse de l'attribution des heures pour les responsables d'année ;
- Une baisse de l'attribution des heures pour les responsabilités de parcours ;

Démobilisatrice, cette répartition est jugée, par certain·e·s collègues, « injuste » parce qu'elle « considère peu la reconnaissance du travail effectué ». Par ailleurs, il est considéré par un·e collègue que « l'élaboration de la nouvelle offre de formation ne justifie pas la diminution des heures de responsabilités assumées » en 22-23.

Guillaume Sintès fait part d'autres réserves pour les collègues du collège B du département des Arts du spectacle. Il est regretté une absence de référentiel concernant le OUI-SI, les stages et les mémoires. Pour autant, d'autres collègues du collège B ne se sont pas prononcés et ont peu considérés qu'ils ou elles y sont favorables.

Le Vice-Doyen rappelle qu'il y a différents référentiels, notamment Grands Amphis, Parcoursup et Oui-Si qui sont autonomes. La proposition est un tableau global et équitable. Si on prend en compte les spécificités des départements, ça défalque le référentiel. Il est rappelé que pour les stages, il ne faut pas dépasser 19 étudiant·e·s par collègue : il ne faut pas confier cette mission à un·e seul·e collègue ; cette responsabilité peut être prise en charge par les responsables d'année. La répartition fait appel à des échanges entre cordiaux entre collègues au sein d'une équipe pédagogique : on travaille ensemble et pas contre. De toute façon, ce ne sera jamais équitable ; c'est inférieur à la masse de travail fournie.

Vivien Philizot rappelle que des discussions ont eu lieu sur ces questions depuis un an : les collègues sont sollicité·e·s mais ne réagissent pas.

Le Vice-Doyen rappelle que le projet porté par le Doyen est de construire un projet stratégique pour la Faculté et que le référentiel y contribue.

Le Doyen rappelle qu'il est prêt à suppléer les directeurs de département sur la répartition des heures entre les collègues à partir des informations produites pour pouvoir décider clairement.

Guillaume Sintès propose de permettre au conseil de département d'échanger sur la répartition du référentiel.

Vivien Philizot propose, pour le département des Arts visuels, de faire un point avec les responsables de parcours et d'année sur la répartition des heures. Nolwenn Maudet propose aussi de faire bouger les tâches pour qu'elles pèsent moins sur les responsables d'années. Le Doyen considère que ce serait bienvenu que ces échanges sur le référentiel puissent permettre de telles évolutions.

Le projet est soumis au vote et adopté par 4 POUR et 2 ABSTENTIONS.

La séance est levée à 12h59.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Sintès', written in a cursive style.